



Fédération Française
des Praticiens de Santé

Communiqué de presse

Paris le 12 Septembre 2019

Réforme des retraites : La FFPS¹ porte ses revendications auprès du Gouvernement

Une délégation de toutes les professions représentées au sein de la Fédération Française des Praticiens de Santé (FFPS), a été reçue ce jeudi 12 septembre, par Jean Paul Delevoye, Haut-Commissaire aux Retraites, nouveau Ministre délégué auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé.

La FFPS a défendu les revendications des praticiens de santé auprès du Ministre. Jean-Paul Delevoye a reconnu les spécificités de ces professionnels et a assuré qu'il en tiendra compte dans la réforme.

La FFPS a rappelé les points durs sur lesquels elle ne cèdera pas :

- Une compensation totale des hausses de cotisations
- Le maintien des prestations actuelles et futures
- Le maintien de l'assiette actuelle de calcul des cotisations Retraite : un calcul sur les revenus déclarés et les éventuelles cotisations Madelin
- La distribution des réserves de la CARPIMKO au profit des affiliés de la CARPIMKO
- Une augmentation de la prise en charge de la partie forfaitaire des cotisations Retraite de l'Avantage Social Vieillesse (ASV) par l'Assurance Maladie.

Pour répondre aux exigences de la FFPS, le Ministre a réaffirmé que la réforme ne bouleversera pas l'équilibre économique des cabinets.

Conformément aux déclarations du Premier Ministre, ce jour, des réunions de négociations entre la FFPS et le Haut-Commissariat à la Réforme des Retraites (HCRR) débiteront dès le début de la semaine prochaine dans un calendrier resserré.

La FFPS restera intransigeante sur une compensation totale des hausses de cotisations pour tous les praticiens de santé.

Contact Presse :
Daniel Guillerm
Président
06 08 84 50 27

¹ Créée en août 2017, elle se compose des principaux syndicats d'infirmiers libéraux, de masseurs-kinésithérapeutes, d'orthophonistes, d'orthoptistes et de pédicures-podologues, à savoir : Convergence infirmière, la FFMKR, la FNI, la FNO, la FNP, l'ONSIL, l'UNSMKL, le SNAO et le SNIIL.